



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 6 février 2025 à 20h00

Au complexe scolaire

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024.
2. Information sur le décompte provisoire de la rénovation du complexe scolaire.
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- francs au crédit d'engagement de CHF 190'000.- francs relatif à la réfection du local SIS, des façades, des locaux sanitaires et l'aménagement d'un coin pause/réfectoire dans le bâtiment de la Mairie, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Communication.
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bure, le 27 janvier 2025

Le conseil communal